

son absence, que de la personne du sieur Dupuy, et ce autant de temps que nous l'estimerons à propos. ”

L'année suivante, 1666, Dupuy dût s'absenter puisqu'on voit M. de la Fredière, capitaine au régiment de Carignan, exercer le commandement à Montréal. Cet officier, disgracié au physique par la perte d'un œil, cachait sous cet extérieur repoussant une âme asservie aux passions les plus avilissantes. Sa conduite fut tellement indigne que MM. de Tracy, Courcelles et Talon, sur les plaintes des habitants, lui intimèrent, le 27 août 1667, l'ordre de repasser en France.

On voit figurer Zacharie Dupuy comme commandant à Montréal pour la dernière fois le 22 octobre 1668. (1) Il dût abandonner cette charge peu après, car, dans un acte du 14 janvier 1669, il n'est plus qualifié que du titre de major.

C'est Pierre de Saint-Paul, sieur de la Mothe, capitaine au régiment de Carignan, qui remplaça Dupuy comme commandant à Montréal. Nicolas Perrot, qui était de passage en cette ville en juillet 1669, dit que M. de la Mothe y commandait. “ C'était, ajoute-t-il, un homme de cœur et d'honneur ; sa compagnie est la seule du régiment de Carignan restée dans le pays. ” (2) Le 10 mars 1670, au contrat de mariage de Abraham Bouat, de la Mothe est encore qualifié de “ commandant de cette isle. ”

En 1670, Michel Sidrac Dugué de Boisbriand est aussi appelé “ commandant de ce lieu (Montréal). ”

M. de Bretonvilliers, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, avait nommé, le 13 juin 1669, François-Marie Perrot, capitaine au régiment d'Auvergne, gouverneur de Montréal. La commission de M. Perrot se lisait comme suit :

---

(1) Contrat de mariage devant Duquet.

(2) *Mémoires*.